



Probleme avec service n***

Par **cyril16**, le **04/12/2008 à 17:18**

Madame Monsieur bonjour
Vous remerciant par avance de votre réponse à mon problème suivant:
Suite à un problème de réception de chaînes payantes fournis par les services de N*** (anciennement Nxxx à l'époque), j'ai contacté à plusieurs reprises ce fournisseur par téléphone, expliquant mon problème et me répondant à chaque fois qu'il me rappellerait pour convenir d'un rendez-vous avec un technicien. Sans réponse de leur part après plus d'un mois, j'ai décidé de bloquer leur facturation qui m'a amené après 3 mois selon eux à une rupture provisoire de leur service. Maintenant cette histoire dure depuis environ 8 mois m'envoyant toujours chaque mois leur facturation et on fait appel à ce jour à un service de recouvrement parce que je leur dois à l'heure actuelle 357 euros.
Faisant appel désespérément à vos services, j'aurai souhaité connaître mes droits et surtout savoir si je suis dans l'obligation de payer un service qui m'a été coupé après 3 mois d'impayés et tout cela lié à un problème de leur part.
Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations distinguées.

Par **chaber**, le **05/12/2008 à 09:31**

le fournisseur FAI vous doit un service conforme à ses engagements. Lui avez-vous une LR avec AR le mettant en demeure de procéder à la mise en conformité de la réception des chaînes prévues?
Par contre, vous ne pouviez vous faire justice vous-même en bloquant vos paiements